Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20250908-DCM-2025-068-DE Date de télétransmission : 18/09/2025 Date de réception préfecture : 18/09/2025

## COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

N°DCM-2025-068

**OBJET:** 

## PERSONNEL Pôle technique

Services techniques : création d'un emploi d'adjoint technique 35/35ème pour accroissement temporaire d'activité du 1er septembre 2025 au 28 février 2026

Membres en exercice : 27 Membres présents : 21 Membres votants : 27 L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du deux septembre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par M. PERREAULT - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Monsieur PERREAULT expose aux conseillers municipaux que les emplois saisonniers des services techniques, équivalant à deux temps pleins, se sont achevés au 29 août 2025 et que la charge de travail reste importante au sein du service (entretien des espaces verts et de la voirie : tonte, débroussaillage, fauchage, nettoyage des espaces, ...);

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

**DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques, aux conditions suivantes :

Emploi	Quotité hebdomadaire	Rémunération	Durée
Catégorie C		Échelle indiciaire des	Du 1er septembre 2025
Adjoint technique polyvalent	35/35 <sup>ème</sup>	adjoints techniques (IM 367)	au 28 février 2026

Ainsi délibéré le 8 septembre 2025

Le Maire, Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après : Affichage ou notification

Le: 18 SEP. 2025

Et dépôt en Préfecture Le : 1 8 SEP. 2025 01400

Secrétaire de séance Danielle SOUPE

> Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.